

A tous les fidèles du diocèse

Saint-Etienne, le 23 mai 2020

Chers amis,

Monsieur Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, dans un communiqué de presse hier soir (pièce jointe), annonce la publication, la nuit dernière, d'un décret (JO n° 125 du 23 mai 2020 texte n° 19) immédiatement applicable permettant la reprise des célébrations publiques dans les lieux de culte. C'est une bonne nouvelle, mais aussi une exigence et une responsabilité pour éviter que nos célébrations soient des lieux de propagation du coronavirus.

Voici l'essentiel des règles à respecter :

Mesures générales

Le responsable du lieu (curé ou administrateur et célébrant) est responsable du respect des gestes barrières et des mesures sanitaires.

Tous les fidèles de plus de 11 ans doivent **porter un masque** pendant toute la durée de la célébration, sauf situations particulières. Une personne qui n'a pas de masque ne pourra pas être admise à entrer.

Chacun **se lavera les mains avec un gel hydroalcoolique** en entrant dans l'église. Les personnes sont invitées à prendre leur propre gel. Pour ceux qui n'en ont pas, il en sera proposé à l'entrée.

Tenir les distances sanitaires : 1 mètre de chaque côté, soit plus ou moins 4 mètres carrés par personnes, soit un rang sur deux et une place sur deux, sachant que les personnes vivant sous le même toit peuvent être côte à côte. Les parents veilleront à ce que les enfants ne circulent pas.

Une personne à chaque entrée de l'église sera chargée d'accueillir et d'indiquer les places à utiliser. On remplira les églises en commençant par l'avant.

On veillera à ce qu'il n'y ait **pas d'attroupement** à l'extérieur à l'entrée et à la sortie de la célébration.

On invitera les personnes, autant que possible, à **ne rien toucher avec les mains**.

Ces consignes seront clairement données aux fidèles et on veillera à les faire respecter.

Aménagement des églises

On précisera à l'entrée de l'église **le nombre maximum de personnes** pouvant y entrer en même temps. C'est environ 30 % du nombre de sièges disponibles. Un rang sur deux sera rendu inaccessible.

Les portes seront bloquées ouvertes (pour éviter de toucher les poignées). Si possible on distinguera les entrées et sorties, avec un fléchage adapté, en réservant la grande porte pour l'entrée avant la célébration et la sortie à la fin de la célébration. On sera attentif au flux des personnes pour éviter qu'elles ne se croisent.

Les bénitiers sont vides.

Précaution pour toute célébration

Le célébrant ou les différents intervenants (lecteur, chantre...) pourront **enlever leur masque si nécessaire**, en veillant à rester à distance des autres.

On veillera à **limiter au maximum le contact physique avec les surfaces et les objets** (vases sacrés, livres, micros...). Quand cela est nécessaire, on veillera à ce que ce soit une seule personne qui les utilise.

On ne fera pas la **quête** dans les rangs, un panier sera placé à la sortie.

On ne touchera pas le corps des personnes (imposition des mains, signe de croix...)

Pour les **onctions d'huile**, on utilisera des coton-tige.

Pour la **signature de registre**, chacun utilisera son propre stylo.

Ces mesures concernent aussi les funérailles qui ne sont plus limitées à 20 personnes.

Pour la célébration de l'Eucharistie

On mettra **une pale (ou un corporal plié) sur les coupelles ou ciboires** contenant les hosties pour la communion des fidèles. La grande hostie sera sur une patène spécifique et le célébrant la consommera entièrement.

Il n'y a **pas de geste de paix**.

Pour la communion, ceux qui distribuent la communion se laveront les mains au gel hydroalcoolique avant de la distribuer et ils mettront un masque. Les fidèles la recevront dans des mains bien tendues. Si l'assemblée le permet, il est préférable de circuler dans les rangs pour éviter la procession de communion. On évitera le chant de communion.

S'il y a **concélébration**, tous communient par intinction et le dernier consomme le précieux sang.

Si dans certaines paroisses ces mesures ne peuvent pas être mises en œuvre pour ce dimanche, ce qui est bien compréhensible étant donné le délai très court, on reprendra dans la semaine les célébrations publiques de l'Eucharistie ou au moins pour le dimanche de la Pentecôte.

En redisant ma gratitude à chacun pour son engagement au service de la mission dans ces conditions si particulières, et bien unis pour demander l'Esprit de Pentecôte, je vous adresse mes salutations fraternelles les plus chaleureuses.

+ SYLVAIN BATAILLE
Evêque de Saint-Etienne